

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 9 Mai 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Thierry MORTON, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : J. KRIEGER, A. POULIN, S. RUTKOWSKI, A. LORIGUET

Mandataires : A. BLESSEMAILLE, F. PRESSE, M. FELT, F. TAILLARD

Parc de l'Echange – Modification de prix de vente de terrain

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et au PPIF 2019-2023 Budget annexe AIBO « Echange »	Montant prévu au Budget 2019 : 1 646 000€ Montant de l'opération : en fonction des ventes réalisées

Résumé :

Par délibération en date du 23 février 2017, le Grand Besançon a fixé le prix de vente des terrains des Zones d'activités économiques de l'ouest de Besançon et retenu ceux appliqués précédemment par le SMAIBO.

Le présent rapport porte sur la modification du tarif appliqué au parc de l'Echange situé à Chemaudin-et-Vaux.

Exposé des motifs

En application de la loi NOTRe et conformément à l'arrêté préfectoral n°25-2016-11-02-13 en date du 2 novembre 2016 autorisant le retrait du Conseil départemental du Doubs du Syndicat mixte de l'aire industrielle de Besançon ouest (SMAIBO), le Grand Besançon s'est substitué de plein droit au SMAIBO au 1^{er} janvier 2017.

Le Grand Besançon est donc devenu compétent en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation sur l'ensemble des zones d'activités du SMAIBO parmi lesquelles le parc d'activités de l'Echange situé sur la commune de Chemaudin-et-Vaux.

Par délibération en date du 23 février 2017, le Grand Besançon a fixé le prix de vente des terrains des Zones d'activités économiques de l'ouest de Besançon et retenu ceux appliqués précédemment par le SMAIBO (tarif confirmé par un avis du Domaine en date du 16/03/2017), à savoir pour le parc de l'Echange :

Nature des terrains	Phase(s) concernée(s)	Prix de cession
Terrains à vocation industrielle ou artisanale	Phase 2	19 € HT / m ²
Terrains à vocation industrielle ou artisanale	Phase 3	22 € HT / m ²
Terrains à vocation industrielle ou artisanale	Phases 1, 4 et 5	25 € HT / m ²
Terrains à vocation tertiaire	Phase 1 + autres si besoin	38 € HT / m ² minimum

Fin 2017, le Grand Besançon a lancé l'aménagement des phases 4 et 5 situées au Nord de l'autoroute A36 et a engagé la commercialisation en 2018. Les travaux de viabilisation sont en voie d'achèvement. Les marques d'intérêt pour la zone sont nombreuses mais plusieurs prospects mettent en avant une disproportion entre le prix de 22 € pratiqué sur la phase 3 (au sud de l'A36) et les 25€ des phases 4-5. La topographie marquée des phases 4-5 et la configuration des parcelles nécessitent également des coûts de terrassement conséquents identifiés par les prospects dans leurs études d'implantation.

Aussi, afin de faciliter la commercialisation de ces terrains et de prendre en compte leurs caractéristiques techniques, il est proposé d'adopter un tarif spécifique aux terrains des phases 4 et 5 de l'Echange. Celui-ci serait de 22,50 € H.T. / m², soit un prix inférieur de 10% par rapport à l'estimation des Domaines du 19/04/2019.

M. B. GAVIGNET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- modifie la délibération en date du 23 février 2017 fixant le prix de vente des terrains des Zones d'Activités de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest sur l'ensemble des lots des phases 4 et 5 de l'Echange,
- décide de vendre l'ensemble des lots des phases 4 et 5 du Parc d'Activités de l'Echange au prix de 22,50 € H.T. / m².



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1